



COMMUNE HENIN SUR COJEUL

Reunion de Conseil du 26 MARS 2025

Convocation Du 15 Mars 2025

Présents : Olivier MAURY, Jean-Pierre BOINSKI, Laurent WINTREBERT, Cédric DUDEK, Julien MARQUIS, Eric LOMBARD, Bernard LEFRERE, Emmanuel VERWAERDE, Martine FRAMERY, Sylvie CARPENTIER, Aurélien VARLET

Secrétaire de séance : Julien MARQUIS

Absents pouvoirs : Christophe DELANNOY a donné pouvoir à Emmanuel VERWAERDE, Delphine DUBOIS a donné pouvoir à Sylvie CARPENTIER

Absent : Pierre ROUSSEZ

19 h 30 Le Maire ouvre la séance

D) Vote CFU

En accord avec les comptes de la trésorerie, après avoir étudié les états de la comptabilité 2024, l'Adjoint au Maire présente au conseil le résultat de l'exercice 2024.

Fonctionnement :

Dépenses : 257 851.78 € *Recettes* : 280 381,60 € soit un résultat de fonctionnement 2024 de + 22 529.82 €.

Investissement :

Dépenses : 13 342.59 € *Recettes* : 87 801 ,56 € soit + 74 458.97 €

Il faut ajouter les excédents de l'année 2023 au résultat 2024 :

Fonctionnement : 168 083.83 € (n-1) + 22 529,82 € (n) = + 190 613,65 €

Investissement : - 31 484.79 € (n-1) + (74 458.97 € (n)) = + 42 974.18 €

Le report sur le BP 2025 :

190 913,65 € A l'article 002 : en recettes de fonctionnement

42 974,18 à l'article 001 en recettes d'investissement

Le Maire ne prenant pas part au Vote, Le 1er Adjoint demande au conseil de bien vouloir délibérer sur le compte Administratif,

CONTRE : ...00..... ABSTENTION : ...00... POUR : ...12.....

Et sur le compte de Gestion et sur l'Affectation des résultats (le Maire peut prendre part au vote

CONTRE : ...00 ABSTENTION : ...00..... POUR : ...13...

II) Délibération des taux d'impositions

Le Maire informe le conseil que le conseil doit décider des taux d'impositions foncier bâti, non bâti et la taxe habitation sur les résidences secondaires ou logements vacants depuis plus de 2 ans.

Pour Mémoire les taux de l'an dernier étaient les suivants :

37,00 % TFB - 40 % TBNB - 13.00 % TH

Les bases communales étaient :

Pour 2024 : TFB : 340582 TFNB : 65081 TH : 19 860 € : produit : 154 411 €

Le Maire informe le conseil des bases d'impositions pour l'année 2025

TFB : 353 700 € TFNB : 66 100 € TH : 7300 € si maintient des taux produit attendu 158 258 €

Et propose au conseil de voter les taux impositions. Le Maire propose de maintenir les taux de 2024

Après en avoir délibéré le conseil donne son accord pour les taux suivants : TFB : 37 % TFNB : 40 % et 13 %

III) Fongibilité des crédits

Le Maire rappelle la possibilité d'utiliser la fongibilité des crédits à hauteur de 7.5 %, permettant une action rapide avant le conseil suivant dans le cas de manque de crédit sur un article.

Il demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à inscrire la fongibilité sur le BP 2025

Après en avoir délibéré le conseil décide.....

IV) Vote du Budget Primitif 2025

Le Maire, après avoir présenté le tableau des dépenses prévisionnelles demande au conseil de bien vouloir délibérer sur le budget Primitif 2025 :

FONCTIONNEMENT

Recettes : 472 975,44 € (dont 190 613,65 € de report de fonctionnement 2024)

Dépenses : 472 975 ,44 € (dont 73 467,80 de virement à la section d'investissement.

€) de transfert en section d'investissement)

INVESTISSEMENT :

Recettes : 132 342.59 € (dont 420974,18 de report et 73 467,80 € de virement de la section de fonctionnement .

Dépenses : 132 342 .59 €

Le Maire demande au conseil de bien vouloir voter pour le budget PRIMITIF

CONTRE : 00... ABSTENTION : 00... POUR : 13....

Travaux à prévoir su 2025 :

- Sécurisation des écoles
- Assainissement des école logement + coc.

VI) délibération FIPD

Le Maire informe le conseil du dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du fonds Interministériel prévention délinquance. Une précédente délibération avait été prise pour ces travaux mais dans le cadre de la DETR. Le dossier ayant été finalement déposé pour une FIPD auprès de l'Etat, il convient de modifier la précédente délibération dans ce sens.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de donner son accord à l'unanimité.

V) Délibération protection agents :

Le maire rappelle au conseil la délibération du 06 juin 2016 DEL 26-2016 relatif au financement de protection sociale des employés intéressés par le dispositif fixé à 5 € mensuel par Agent.

Le Maire informe le conseil, qu'à la suite de l'entrée en vigueur des dispositions de [l'ordonnance n° 2021-175](#) du 17 février 2021 (codifiées au sein du code général de la fonction publique) et [du décret n° 2022-581](#) du 20 avril 2022, les collectivités territoriales et établissements publics devront au minimum :

- participer au financement des garanties de prévoyance lourde à hauteur de 7 € par mois et par agent à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

Le Maire propose au conseil prendre en charge la prévoyance au taux de 7 euros mensuel par agent à compte du 01 avril 2025.

Après en avoir délibéré le conseil donne son accord pour la modification de prise en charge à compter du 1^{er} avril 2025.

Par ailleurs et pour information, pour répondre à [l'ordonnance n° 2021-175](#) du 17 février 2021 (codifiées au sein du code général de la fonction publique) et [du décret n° 2022-581](#) du 20 avril 2022, prévoit également la participation de la commune au financement des garanties de la complémentaire frais de santé à hauteur de 15 € par mois et par agent à compter du 1^{er} janvier 2026.

La commune a pris contact avec le centre de gestion pour une offre groupée de mutuelle, qu'elle proposera aux employés et qui fera l'objet d'une délibération ultérieurement.

VI) Délibération adoption d'une amende administrative pour dépôt sauvage sur la commune.

2 Types de moyens juridiques à caractère répressif existent pour lutter contre les incivilités :

- la sanction pénale, définie dans le Code pénal et dans le Code de l'environnement.
- les sanctions administratives prononcées par le Maire en vertu de ses pouvoirs de police.

Une délibération sera prise lors d'une prochaine réunion pour prévoir les sanctions administratives qui prévoira notamment, un montant fixe, un montant variable, montant pour pneus, pour amiante avec frais de ramassage par un organisme spécialisé...

Divers :

Consommation électrique (cf document) Jean-Pierre BOINSKI fait l'Etat des économies réalisées suite à la mise en place du pilotage avec voltalis. Les travaux et le pilotage du chauffage permettent une baisse de consommation de près de 50%.

Laurent WINTREBERT présente le bilan du comité d'animation pour l'année 2024. Après discussion concernant la fête des mères, fêtes des pères, le constat est que beaucoup de roses sont déposées devant les maisons, se fanent ce qui est du gâchis. Pour la fête des pères, peu de gens se déplacent. Il faudra donc réfléchir au début du prochain mandat à une nouvelle formule pour que la population se mobilise davantage. (Tournoi de pétanque lors de la fête des pères ?)

COC : suite aux travaux sur le terrain de foot plusieurs communes et entreprises ont versé des subventions au club. Le solde restant à la charge du COC est d'environ 1500€.
La commune sursoit à la décision de verser une subvention dans l'attente des résultats financiers du club.

Feu d'artifice : le conseil décide de tirer à nouveau un d'artifice cette année sur le terrain de foot.

Données chiffrées communes et CUA (cf document). Ce document permet de disposer de données pour orienter le projet de territoire nécessaire à l'élaboration du PLUI, du PLH et du plan de mobilité.

Bernard LEFRERE énumère les travaux réalisés avec l'employé communal /
- Revêtement du mur du fond salle des fêtes en panneaux composites, changement d'un chauffe-eau au COC, travaux dans le logement, paillage des massifs,

Olivier Maury informe le conseil que suite aux inondations par ruissellement et coulées de boue, une réunion organisée par la CUA à Héninel a eu lieu. Il est prévu de travailler sur les axes de ruissellement par plantations et fascines. Un plan de gestion du Cojeul est également en préparation.

Animations à l'occasion des boucles de l'Artois samedi 5 avril organisée par la CUA sur le parking.

Martine FRAMERY a été sollicitée par la commune d'Héninel pour permettre à nos aînés d'aller dans le groupe des aînés d'Héninel pour des jeux de carte tous les 15 jours.

Fin de la séance 21 h 40

Olivier MAURY

Bernard LEFRERE

Laurent WINTREBERT

Emmanuel VECUÉ

Eric LOMBARD

Jean-Pierre BOINSKI

Martine FRAMERY

Aurélien VARLET

Julien MARQUIS

Pierre ROUSSEZ

Sylvie CARPENTIER

Cédric DUDEK

